

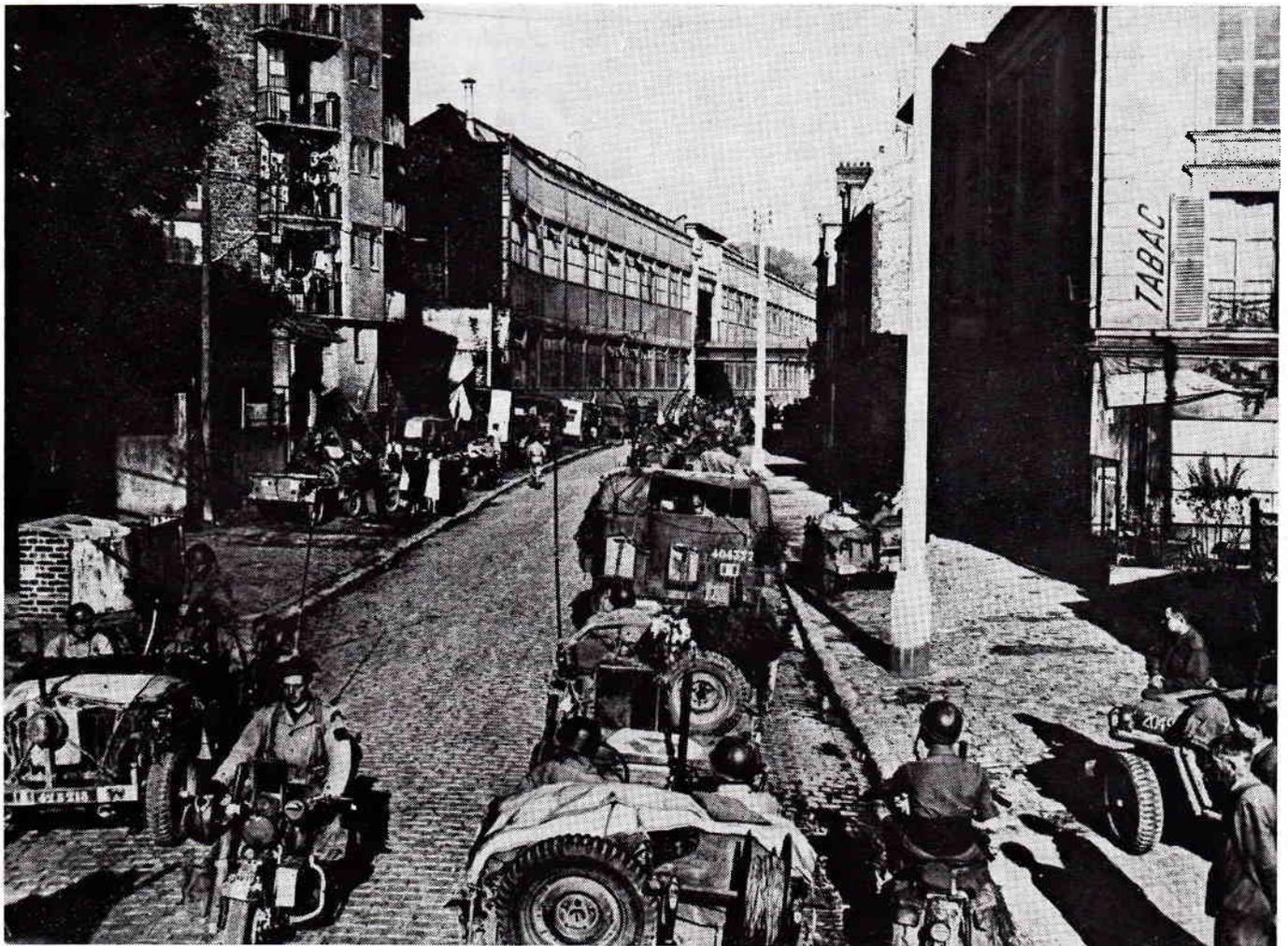
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Siège social : Mairie de Meudon

12 Francs

Bulletin N° 68

1989 - N° 1



24 août 1944 : des unités de la 2^e division blindée se dirigent vers Paris par la route de Vaugirard, au Bas-Meudon. Ce document est l'un de ceux qui ont inspiré l'artiste pour l'un des bas-reliefs du nouveau monument au Maréchal Leclerc, place Rabelais (Photo Arch. Musée municipal de Meudon).

LE NOUVEAU MONUMENT AU MARECHAL LECLERC A MEUDON, PLACE RABELAIS

Un « command car » place Rabelais, des soldats en armes, tenues de combat et casques d'acier. Les baïonnettes brillent au soleil. Des drapeaux claquent et la foule applaudit... Les chars de la 2^e D.B. traversent-ils la ville en liesse dans le fracas assourdissant des moteurs ? Est-ce la clarté vive du mois d'août 1944 qui fait vibrer les feuilles des arbres ? Que chacun se rassure, le temps n'a pas eu un brusque repentir et l'Histoire ne se répète heureusement pas ; le calendrier a raison, nous sommes bien en octobre 1988, le 29 pour être précis. Les armes sont déchargées et les baïonnettes pacifiques. La foule est là, identique et nouvelle, mais elle est venue pour se souvenir et pour fêter l'inauguration d'un monument érigé à la mémoire du Maréchal Leclerc, libérateur de Meudon.

Un monument existait déjà à Meudon pour commémorer cette page glorieuse de l'histoire nationale et locale. Il était installé sur la place du Général-Leclerc, à Bellevue. En juin 1952, il avait été inauguré, en présence de Mme la Maréchale Leclerc, par le Maire de Meudon, René Leduc. Malheureusement, victime de vandales, il avait été irrémédiablement endommagé en 1987. La pierre étant de mauvaise qualité et l'œuvre d'une valeur artistique fort médiocre, une restauration semblait inutile et coûteuse. L'Association des Anciens Combattants de Meudon sollicita la Municipalité et l'on décida alors de commander un nouveau monument au sculpteur Agnès Bracquemond.

Agnès Bracquemond vit et travaille à Meudon depuis de longues années malgré son jeune âge. Les Meudonnais la connaissent bien. Son atelier est situé à quelques pas de celui de Rodin, aux Brillants — coïncidence ? Chacun a pu découvrir et apprécier son travail lors d'une première exposition au Centre Culturel de Meudon, en 1982 puis, en 1986, à l'occasion d'une exposition collective au Musée municipal d'Art et d'Histoire.

Agnès Bracquemond a pratiqué toutes les techniques de la sculpture : le métal, la taille directe de la pierre et du bois. Actuellement, elle aime à travailler la terre, la cire et le plâtre. Elle crée, dans ces matières souples et sensibles, des scènes d'une haute intensité dramatique et symbolique. Reportages sur le malheur ordinaire et banal d'une humanité confrontée à la guerre, au malheur ou à la répression. Elle suit la détresse du prisonnier que l'on traîne vers un obscur destin, la douleur de l'attente, l'angoisse de la séparation ; elle évoque le digne désespoir des émigrés contraints à tout quitter pour des ailleurs improbables. Nulle mieux qu'elle ne pouvait comprendre et transcrire la joie d'une population longtemps éprouvée par l'Occupation, la joie qui

éclate au passage du libérateur. Moment fort et fugace qui illumine tout d'un coup tout un peuple.

Pour réaliser cet hommage au Maréchal Leclerc, Agnès Bracquemond a choisi de montrer, en trois bas-reliefs, l'entrée de la 2^e D.B. à Meudon par la route de Vaugirard.

Après de consciencieuses recherches dans les archives et de multiples esquisses, Agnès Bracquemond a modelé son œuvre dans la cire avant de la faire fondre par le fondeur Gilbert Clémenti dont les ateliers sont proches du Musée Rodin, rue du Lieutenant-Batany à Meudon.

Comme dans un film, comme dans une bande dessinée, selon une technique qui lui est chère et très personnelle, elle a représenté trois plans différents et trois moments distincts de la même scène. Le bas-relief du milieu représente le Maréchal Leclerc en gros plan debout à bord de sa jeep de commandement. Il tient à la main sa canne et a coiffé son fameux képi du Tchad. Les deux bas-reliefs placés de part et d'autre sont inspirés de photographies de l'époque conservées au Musée d'Art et d'Histoire. Ils montrent le passage des chars route de Vaugirard au milieu d'une foule en liesse. En plans larges, on découvre d'un côté le début de la colonne, de l'autre, quelques instants plus tard, la suite de la division qui fonce vers Paris.

Les trois bas-reliefs sont enchâssés dans trois blocs de granit rose à peine dégrossis. Fournis par l'entreprise meudonnaise Medard, ils donnent à l'ensemble la puissance de la pierre et la monumentalité nécessaire à une œuvre urbaine.

Simplicité, puissance, originalité, se conjuguent pour assurer la réussite de ce monument commémoratif qui s'inscrit dans l'espace conçu pour lui par les Services Techniques municipaux, à l'angle de la place Rabelais et de l'avenue Jacqueminot.

Quelques arbres et des bancs donnent au lieu un aspect convivial et tranquille. La fureur de la guerre a laissé place au souvenir paisible et aux joies calmes de la paix. Meudon n'oublie pas son Histoire mais sait l'intégrer dans son univers contemporain. Le talent d'Agnès Bracquemond, la ténacité de l'Association des Anciens Combattants et la bonne volonté de la Municipalité de Meudon ont su créer ici un espace qui incite à la réflexion et qui marquera pour longtemps la réconciliation du passé et de l'avenir.

Francis VILLADIER.

LES ETANGS DE MEUDON

Le samedi 18 juin dernier, environ vingt-cinq de nos adhérents ont pris part à la visite de deux des étangs les plus importants de notre territoire communal sous la conduite de M. Charretton, Ingénieur de l'Office national des Forêts, Chef de la circonscription de Versailles.

Les problèmes qui se posent à propos de ce patrimoine naturel si apprécié des Meudonnais étant de nature à intéresser de nombreux membres de notre Comité qui n'avaient pu se rendre sur le terrain, M. Charretton a accepté que soit publiée le texte ci-après qui a constitué l'ossature de son exposé général et de ses commentaires. Nous tenons à remercier très chaleureusement.

La forêt domaniale de Meudon est caractérisée par l'abondance des plans d'eau (7 au total), tous utilisés pour la pêche et servant de point d'attraction pour les visiteurs de la forêt.

A l'origine, une partie de ces étangs servait à alimenter en eau le château de Meudon. Tout un réseau de rigoles, fossés, aqueducs amenait l'eau à l'étang des Fonceaux, véritable château d'eau pour Meudon.

Depuis cette époque, certains étangs ont été comblés : l'étang des Fonceaux sur Meudon (actuellement stade) ; l'étang Vert sur Vélizy (actuellement boisé) .

Par ailleurs, certains étangs dépendant plus ou moins directement de la forêt ont été modifiés (Etang de Brise Miche sur Chaville).

Par contre, l'urbanisation de la région et le problème des eaux de ruissellement ont amené la création de plans d'eau régulateurs afin de stocker temporairement les précipitations :

— Etang du Trou aux Gants sur Vélizy (zone industrielle de Vélizy).

— Etang de Meudon sur Meudon (Meudon-la-Forêt).

Sur le territoire communal de Meudon, deux étangs jouent un rôle important à ces deux points de vue : l'étang de Villedon et celui de Meudon, tous deux situés entre la R.N. 118 et le C.D. 406.

L'ETANG DE VILLEBON (étang supérieur)

C'est un plan d'eau très ancien. Sa superficie varie entre 1,7 à 1,8 ha selon son niveau. Son alimentation en eau provient de trois sources :

— ruissellement du bassin versant ;

— eaux pluviales provenant de la R.N. 118 après passage dans un dessableur ;

— eaux pluviales provenant de Meudon-la-Forêt, après passage dans un dessableur.

Il s'agit d'un plan récent (créé en 1960) et dont la restauration a été effectuée en 1977-1978 (réfection de l'étalement de la digue en particulier).

L'ETANG DE MEUDON (étang inférieur)

Il faut noter que la création de la R.N. 118 et son caractère autoroutier ont perturbé l'alimentation en eau de ces étangs. A l'origine, tout le plateau de la forêt de Meudon était drainé vers ces plans d'eau. Aujourd'hui, la R.N. 118 empêche toute communication et la partie Ouest du plateau ne se rejette plus de ce côté mais vers l'étang d'Ursine.

— de problèmes sur la digue de l'étang (fuites et renards) qui abaissent le niveau de 1 cm par jour en moyenne.

— d'une alimentation réglée à un niveau assez bas : en effet, l'évacuation du flot de temps sec se faisant par l'intermédiaire d'une canalisation de contournement des étangs, l'apport hydrique est moindre ;

— de problèmes sur la digue de l'étang (fuites et renards) qui abaissent le niveau de 1 cm par jour en moyenne.

Niveau des plans d'eau

Peu alimentés, les plans d'eau ont un niveau général assez bas. En particulier, cela est très sensible pour l'étang de Villedon du fait :

— d'une alimentation réglée à un niveau assez bas : en effet, l'évacuation du flot de temps sec se faisant par l'intermédiaire d'une canalisation de contournement des étangs, l'apport hydrique est moindre ;

— de problèmes sur la digue de l'étang (fuites et renards) qui abaissent le niveau de 1 cm par jour en moyenne.

Peu alimentés, les plans d'eau ont un niveau général assez bas. En particulier, cela est très sensible pour l'étang de Villedon du fait :

— d'une alimentation réglée à un niveau assez bas : en effet, l'évacuation du flot de temps sec se faisant par l'intermédiaire d'une canalisation de contournement des étangs, l'apport hydrique est moindre ;

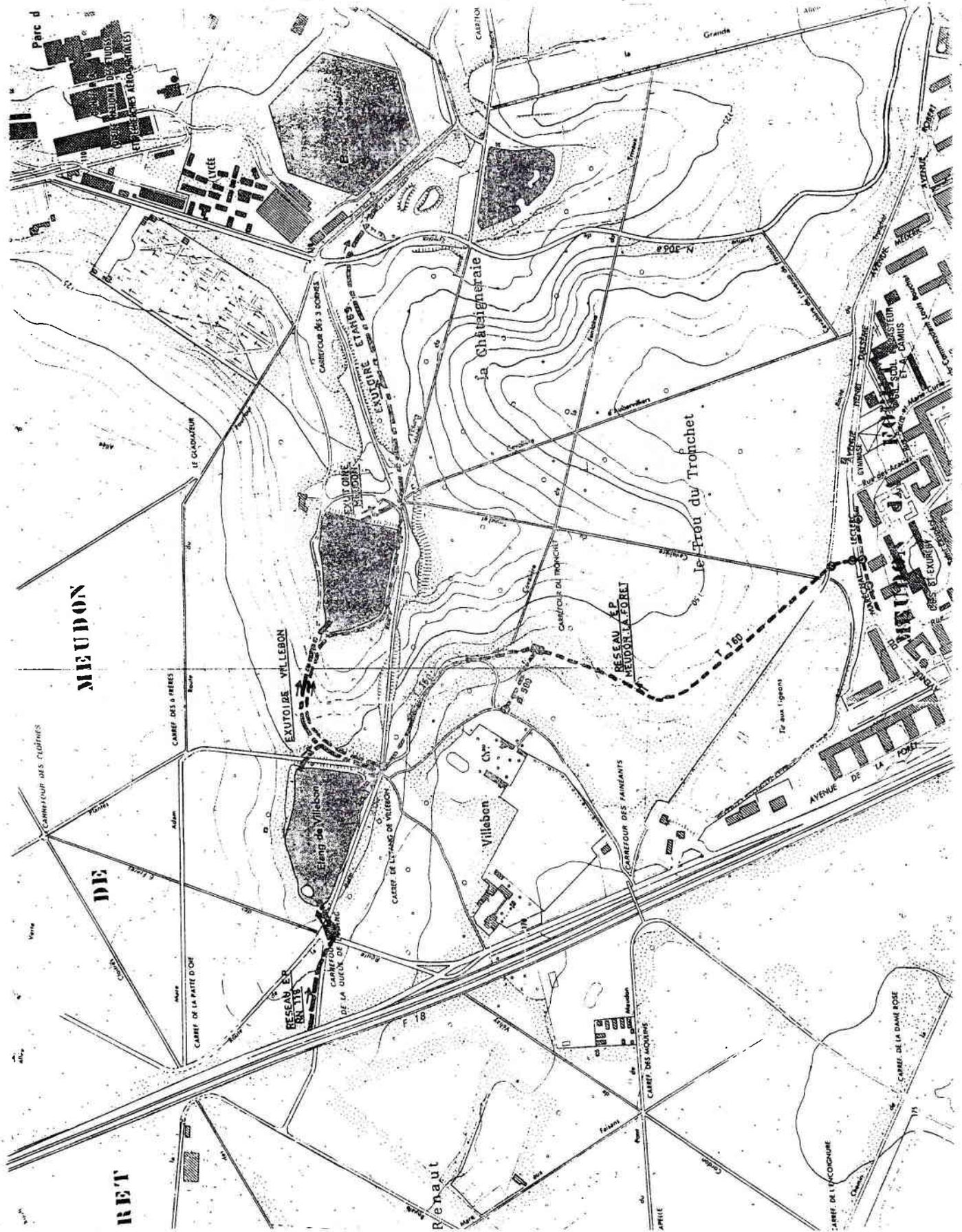
— de problèmes sur la digue de l'étang (fuites et renards) qui abaissent le niveau de 1 cm par jour en moyenne.

I. Etat actuel.

L'état actuel des étangs n'est pas des plus satisfaisants. Différents problèmes existent :

— de l'exutoire de l'étang amont (Etang de Villedon) : en cas d'orage violent, des eaux pluviales de Meudon-la-Forêt, dont une partie va dans l'étang de Villedon et l'autre partie directement dans l'étang de Meudon par l'intermédiaire du caniveau pavé ;

— du ruissellement du bassin versant.



Situation des étangs et réseaux cités dans le texte. (Dessin de P. Sabatier d'après le schéma de l'auteur.)

Ecologie

Les eaux de ruissellement alimentant les étangs étant en bonne partie polluées organiquement, il s'ensuit des phénomènes d'eutrophisation de ces plans d'eau. Ce phénomène naturel dans l'évolution de la vie d'un plan d'eau a été considérablement accéléré dans ce cas particulier. Il se manifeste :

- par une prolifération des végétaux dans les étangs : roseaux, lentilles d'eau, etc., et du plancton ;
- par des phénomènes de décomposition accrus pouvant entraîner des déficits en oxygène en période estivale et donc des problèmes pour les populations piscicoles.

Il est intéressant de constater, en particulier sur l'Etang de Meudon, que la végétation de roseaux augmente sensiblement depuis quelques années.

Cette eutrophisation caractérisée par une richesse trop importante en matière organique et en engrais (nitrates - phosphates) amène une modification de la composition faunistique et floristique de ces milieux :

- la flore existante est typique de ces milieux eutrophes et les explosions ponctuelles de végétaux que l'on peut observer certains étés en sont une preuve tangible ;
- la faune s'est adaptée et l'on trouve des poissons blancs parfaitement adaptés : carpes, tanches, gardons, carassins dorés (autrement dit « poissons rouges ») introduits par certaines personnes qui ont vidé leurs aquariums avant de partir en vacances.

Compte tenu des problèmes évoqués, il faut envisager de prendre certaines mesures afin d'essayer d'enrayer ces phénomènes et de rendre leur caractère attractif à ces étangs.

2. Solutions envisageables

Pour remédier aux problèmes évoqués précédemment, il paraît nécessaire d'intervenir à plusieurs niveaux :

Amélioration de la qualité de l'alimentation des étangs

Ceci nécessiterait :

- la création d'un déshuileur pour les eaux provenant de la R.N. 118 ;
- la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales de Meudon-la-Forêt (afin de supprimer les branchements erronés) ;
- la mise en place de dégrilleurs pour piéger les matières flottantes (plastiques...).

Il est nécessaire de régler ce problème en priorité. Rien ne pourra être tenté raisonnablement si la menace de pollution vient contrecarrer les efforts entrepris et ruiner les réalisations effectuées.

Amélioration quantitative de l'alimentation

Il paraît nécessaire de revoir le système d'alimentation de l'Etang de Villebon à partir du réseau d'eaux pluviales de Meudon-la-Forêt, afin d'obtenir un apport hydrique supérieur (réduction de l'effluent temps sec - envoi de la totalité des pluies dans l'étang).

Par ailleurs, il faut rechercher si le réseau de drainage de la forêt ne peut pas être utilisé pour alimenter ces étangs

(en particulier zone du Bel Air) grâce à un système de fossés à créer ou à restaurer.

Il faut également régler rapidement le problème de fuite au niveau de la digue de Villebon afin de maintenir le plan d'eau à un niveau constant.

Amélioration des plans d'eau

Il paraît ensuite nécessaire d'améliorer la qualité des plans d'eau. Pour cela, plusieurs solutions sont envisageables, savoir :

- le curage de ces étangs afin d'éliminer les vases chargées de matières organiques ;
- la création d'une ceinture végétale au bord des étangs (roselières...) afin de pratiquer une épuration active de ces eaux. Cela nécessite par contre un entretien régulier (fauchage des végétaux et évacuation annuelle) et une information du public afin de préserver cet équipement très important sur le plan écologique également (lieu de reproduction des oiseaux, zone de frai des poissons) ;
- l'oxygénation de ces plans d'eau, soit par brassage de l'eau, soit par apport d'air (compresseur). Ces techniques sont utilisables ici compte tenu du faible volume de ces étangs et peuvent améliorer sensiblement la qualité de l'eau.

Toutefois, ces améliorations des plans d'eau ne doivent intervenir que si la qualité des apports hydriques est améliorée. Sans cette condition, ces projets « écologiques » ne serviraient à rien.

3. Conclusion

A la suite des aménagements récents de la R.N. 118, la Direction Départementale de l'Équipement des Hauts-de-Seine a réalisé en 1985-1986 une étude chiffrée sur ce projet de réhabilitation des étangs de Meudon.

Le coût global avait été estimé à l'époque à 2 000 000 de francs dont :

- 25 % pour améliorer les eaux de la R.N. 118 ;
- 65 % pour améliorer les eaux venant de Meudon-la-Forêt ;
- 10 % pour améliorer les étangs.

Le projet est resté pour l'instant au stade de la réflexion, faute d'avoir trouvé des subventions pour cette réalisation. Actuellement, la Fédération de Pêche qui gère les Etangs de Meudon sur le plan piscicole (surveillance pêche - alevinage) essaie de relancer cette étude.

Toutefois, si les financements n'étaient pas réunis pour réaliser la totalité du projet, il paraît souhaitable d'intervenir au moins sur les trois points suivants :

- amélioration du réseau d'eaux pluviales de Meudon-la-Forêt (vérification et modification des branchements pour éviter l'apport d'eaux usées dans cette canalisation d'eaux pluviales) ;
- amélioration de l'apport hydrique en recherchant un apport par l'intermédiaire de réseau de fossés en forêt domaniale ;
- amélioration de la digue de l'Etang de Villebon afin d'éviter les fuites et de maintenir un niveau constant.

Philippe CHARRETON.

LE COMITE RENOUE AVEC UNE SYMPATHIQUE TRADITION

De nombreux Meudonnais se souviennent avec émotion du succès remporté par les dîners organisés en 1975 et 1977 dans l'Orangerie éclairée aux chandelles par Mme Jeanne-Marie Goublin, notre Vice-Présidente. A la demande de beaucoup d'adhérents de notre Comité, celle-ci a bien voulu prendre l'initiative d'une nouvelle rencontre, annoncée dans notre bulletin n° 2 de 1988. Plus de cent vingt Meudonnais ont répondu à cette invitation et se sont retrouvés le samedi 19 novembre à partir de 18 h 30 dans l'un des salons du Forest-Hill agrémenté pour l'occasion d'une élégante

Plusieurs Conseillers municipaux honoraient aussi cette soirée de leur présence.

En réponse aux demandes des délégués de quartier de notre Comité, beaucoup de commerçants de Meudon avaient offert de magnifiques lots. Le tirage de la tombola se déroula dans la gaieté générale et pour le plus grand plaisir des heureux gagnants.

A l'issue du dîner, toutes les générations se sont retrouvées sur la piste. Jusqu'à une heure du matin, les danses



A l'une des tables, pendant le dîner, on reconnaît de gauche à droite : le Président M. Moraine, Mme J.-M. Goublin, M. M. Jantzen, Mme C. Alland, Mme M. Jantzen.

décoration florale réalisée par Mme Michèle Detalle secondée par Mme Brigitte Ader.

La soirée commença par un apéritif en la présence de M. Claude Labbé, député des Hauts-de-Seine, de M. Henri Wolf, maire de Meudon et Mme Wolf. Les participants, parmi lesquels de nombreux jeunes, ont pu se retrouver dans un climat d'amitié.

Au début du dîner, notre Président, le Colonel Marcel Moraine, après avoir remercié l'organisatrice de cette rencontre, souhaita la bienvenue à tous et se félicita du dynamisme du Comité dans son action pour un meilleur cadre de vie à Meudon. A la table officielle autour du Président et de M. et Mme Goublin, on remarquait M. Ren Mekki, Mme Claude Alland, Maire adjoint, M. Michel Jantzen, Inspecteur général et Architecte en chef des Monuments historiques et Vice-Président du Comité, et Mme Jantzen.

classiques ont alterné harmonieusement avec les airs bien connus des dernières décennies et les succès les plus récents.

Gérard ADER.

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon tient à remercier très vivement le personnel de Forest-Hill pour la qualité de ses services et les généreux donateurs dont les noms suivent :

Le Maire de Meudon (deux bestiaux d'Henri Albert), Air Inter (un billet d'avion), Le Relais des Gardes (deux repas), Le Lapin Sauté (500 F sur deux repas), Le Tapis Vert, Clamart (deux repas), Le Palais de Clamart (deux repas), Le Brimborion (200 F sur deux repas), Les Nouvelles de Versailles (un abonnement pour six mois), Vidéopsis (cinq lots : adhésion au vidéo-club), Val Optique (un bon d'achat de 200 F, un bon d'achat de 100 F et un étui à lunettes), Jean-Pierre et Annick (deux coupes et brushing), Françoise (une séance de coiffure), Coifferie de Vélizy (un brushing), Ramon (deux coupes et brushing), Eve institut (une séance de manucure), Pâtisserie Cortial (un gâteau pour six personnes), Pâtisserie Grebet (un gâteau pour six personnes), Lenôtre (une boîte de feuilleté praliné), J. Lessoud (un gâteau pour six personnes), Boulangerie Rémond (une boîte de bonbons), Délices du Roussillon (trois bouteilles « Mas Pradal »), Nicolas, Meudon-la-Forêt (deux bouteilles de champagne), Studio 9 (huit photos d'identité en couleurs), Les Florales du Lac, Meudon-la-Forêt (une plante fleurie), Crédit Mutuel (un poste de radio portatif), Monoprix (deux colis « gourmandise »).

Nous avons appris avec le plus grand regret le décès de M. **Yvan GURY**, Architecte en chef des Bâtiments civils et des Palais nationaux, Conservateur du domaine de Meudon, survenu à Saint-Germain-en-Laye le 14 décembre dernier.

Nous devons à M. GURY la conception et la direction des importants travaux qui ont été déjà réalisés pour la restauration de l'Orangerie et de la Grande Perspective. Nous lui devons aussi, en dernier lieu, la mise au point d'une étude très complète sous ses multiples aspects, relative aux travaux de conservation et de restauration de l'ensemble du domaine, étude dont dépendront toutes les étapes indispensables à la réalisation de ce grand projet.

Le Conseil d'Administration de notre Association exprime à Mme GURY et à sa famille sa profonde sympathie et leur présente ses respectueuses condoléances.

Rappelons que Mme GURY est la fille de M. HOUILLIER qui fut lui-même Architecte en chef du domaine à la veille de la guerre et, à ce titre, réalisa l'un des projets de la Grande Perspective.

NOUVELLES BREVES

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

L'Assemblée générale pour 1988 s'est tenue le samedi 14 janvier 1989 à 15 heures, au Centre René-Leduc, sous la présidence du Colonel Moraine.

Il a été procédé à la réélection des membres du tiers sortant qui avaient fait connaître leur souhait du renouvellement de leur mandat, savoir : MM. Ader, Boullaut, Mme Herledan, MM. Poilevey, Reinach, Rémon. Ces six administrateurs ont été réélus à l'unanimité moins une abstention. Les sièges de deux autres membres sortants, MM. Flandin et Gilardoni, qui n'ont pas souhaité le renouvellement de leur mandat, feront l'objet de cooptations lors des prochaines réunions du Conseil et d'élections définitives au cours de la prochaine Assemblée générale.

L'Assemblée a, par ailleurs, admis à l'unanimité les trois membres cooptés par le Conseil d'Administration en ses séances de 1988. Il s'agit de Mme Mulot, MM. Boussier et Monat.

Le rapport moral lu par le Président, compte rendu de toutes les activités du Conseil d'Administration pendant l'année écoulée, sur lesquelles nos lecteurs ont été informés au fur et à mesure dans « les Nouvelles brèves » des numéros 65, 66, 67, a été adopté à l'unanimité.

Le rapport financier pour 1987, lu par le Trésorier, et qui a fait apparaître un bilan positif a, lui aussi, été adopté à l'unanimité.

La venue en cours de séance de M. Veckman, Secrétaire général adjoint de la Mairie, a été très appréciée car elle a permis à de nombreuses personnes d'obtenir de précieux renseignements sur des points particuliers relatifs à des opérations d'urbanisme suivies par notre Conseil et dont la plupart avaient été évoquées dans le rapport moral.

Ces fructueux échanges de vue dont nous allons donner

un bref aperçu devaient permettre au Président, en fin de séance, de se féliciter de l'excellente tenue des débats.

A questions pertinentes, réponses rassurantes...

• *Sur l'Orangerie et la Grande Perspective.*

Le retard constaté dans la mise en œuvre des premiers travaux comme la Promenade à l'Est ou l'étanchéité de l'Orangerie est un sujet de réelle inquiétude qui a conduit le Maire à s'adresser par lettre aux Architectes concernés et au Ministre de la Culture et de la Communication qui, en réponse, s'est engagé à faire examiner par ses Services la requête qui lui est ainsi présentée.

Il faut, il est vrai, prendre en compte la vacance du poste de Conservateur du Domaine due à la disparition de M. Gury qui n'a pas encore été remplacé et considérer qu'une étape importante sera franchie en mai prochain, date à laquelle M. Veckman prévoit l'achèvement de l'étude confiée à l'agence « Culture - Espaces » (voir Bulletin n° 67, p. 14) pour la mise en valeur et le développement de la Grande Perspective.

• *Sur le devenir de la propriété Thomas.*

A plusieurs intervenants qu'inquiète l'édification d'immeubles sur cette propriété (cf. Bulletin n° 66, p. 16), il a été rappelé que le projet en cours d'exécution offrira aux habitants de Meudon un nouveau parc, planté de très beaux arbres, embelli d'œuvres d'art car il aura vocation de jardin-musée. Aménagé par les promoteurs, le parc s'ouvrira sur la rue des Capucins et sur la rue du Bel-Air et l'on peut espérer, puisque les pourparlers ne sont pas interrompus à cet égard, que cette liaison se réalisera par le tracé du sentier que notre Comité a proposé aux promoteurs avec beaucoup d'insistance.

Soulignant que la demande de logements est très forte à Meudon, M. Veckman a fait valoir l'intérêt de cette

construction qui, sans modifier globalement le C.O.S., crée une centaine d'appartements dont 25 % dans la catégorie la plus recherchée, celle des logements locatifs intermédiaires.

Sur le point toujours préoccupant de l'accroissement du nombre de véhicules consécutif à la construction, il a été indiqué que des parkings souterrains ont été prévus en nombre correspondant aux normes en vigueur au moment de la signature du permis de construire.

● *Sur la Z.A.C. Travaux-République.*

Les questions posées par l'assistance ont concerné, les unes, l'aspect des façades et de la couverture des bâtiments, les autres, les surfaces des constructions.

Sur le premier point, l'assemblée a été pleinement rassurée car l'Architecte des Bâtiments de France qui suit l'opération sera vigilant sur la nature, la qualité, la couleur des enduits ainsi que sur le matériau employé pour la couverture et il est déjà convenu qu'il consultera, au moment des choix, le Conseil d'Administration de notre Comité.

Sur le point relatif aux surfaces, il apparaît que les différences entre les divers chiffres avancés manifestent une inquiétude sur un éventuel accroissement de la construction dans cette zone, par rapport au projet initial.

Selon M. Veckman, les surfaces évoquées s'appliquent tantôt à la surface hors œuvre nette, plafonnée dès l'origine dans le plan d'aménagement de cette zone à 15 000 m², tantôt à la surface habitable avec ou sans commerces, avec ou sans équipements publics. Or, s'il est impossible de donner actuellement des chiffres définitifs puisque tous les permis de construire ne sont pas encore délivrés, il est permis d'affirmer que la surface hors œuvre nette sans les commerces sera de 14 150 m² et approchera les 15 000 m² en incluant ceux-ci. En tout état de cause, la surface habitable n'atteindra, selon les normes habituelles, que les trois quarts environ de la surface hors œuvre puisqu'il faut bien prendre en compte l'épaisseur des murs, cloisons, gaines de toutes sortes, etc.; elle devrait donc être ramenée à 11 000 m² environ.

Toutes les explications fournies sur la base de chiffres n'ont pu, toutefois, avoir raison des regrets de ceux qui rêvaient d'immeubles moins hauts, comme l'avait, en son temps, préconisé notre Conseil d'Administration.

● *Sur le carrefour des Arbres Verts à Meudon-la-Forêt.*

L'aménagement de ce carrefour, dont la nécessité est reconnue de tous depuis plusieurs années, n'est malheureusement pas encore entrepris, la principale difficulté résidant dans la cession d'une petite surface du domaine forestier par l'Office national des Eaux et Forêts qui a posé en préalable la possibilité d'un aménagement coordonné de la route forestière du Tronchet et de la route départementale 406, toutes deux impliquées.

Cependant l'optimisme s'impose car le Conseil général ayant décidé de procéder à des travaux de voirie sur cette route en 1989, on peut raisonnablement espérer un règlement du problème avec l'O.N.F. dans le courant de l'année dès lors que les travaux placés sous sa direction pourront

aller de pair avec ceux que vont entreprendre les Services des Travaux publics.

... et sur études en gestation, vigilance et clairvoyante réflexion

Sur des questions relatives à la Z.A.C. Arnaudet, ou l'affichage sauvage, les réponses n'ont pas apporté de faits nouveaux par rapport aux informations antérieures : elles ont rafraîchi les mémoires et conforté le Conseil d'Administration dans la nécessité de soutenir sa vigilance.

Celle-ci a également été attisée avec l'évocation de l'auto-route A 86 (voir Bulletin n° 66) à propos de laquelle les emprises prévues sur la forêt n'ont pas encore été levées, mais la décision de construire la A 14 en partie en tunnel dans sa traversée de la forêt de Saint-Germain permet encore d'espérer la possibilité de faire prévaloir ce type de solution pour la A 86.

A la crainte de voir s'élever des immeubles route des Gardes à la place des maisons des XVII^e et XVIII^e siècles à la préservation desquelles beaucoup de nos lecteurs ont été sensibilisés à la suite de l'article signé D. Soreau dans le précédent Bulletin, M. Veckman a répondu par l'absence, à sa connaissance, de tout document déposé à la Mairie pour introduire une telle opération immobilière. Il suit que tant du côté de la Mairie que du Comité de Sauvegarde des Sites une analyse et une réflexion pourront être poursuivies à ce sujet dans les mois à venir afin qu'en toute connaissance de cause le sort de cet ensemble puisse être décidé, le moment venu.

Aux questions relatives à l'aménagement du Bas-Meudon pour lequel plusieurs intervenants formulent le souhait qu'il préserve ce qui mérite de l'être et réponde à un souci d'esthétique d'une berge de fleuve comme y sont parvenus certains pays, M. Veckman a répondu en indiquant que plusieurs études sont en cours sur ce projet particulièrement complexe puisqu'il concerne une route nationale qui intéresse trois communes : Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres.

On le voit, notre Conseil d'Administration ne manquera pas d'occupation dans les mois à venir.

VISITE DU « PETIT BELLEVUE »...

Les membres de notre Association désireux de connaître la propriété privée dite « Petit Bellevue » (59, route des Gardes, cf. Bulletin n° 67) auront la possibilité de la visiter grâce à l'obligeance de M. Daniel Soreau en se faisant inscrire, dès que possible, pour l'une ou l'autre des visites qu'il veut bien organiser le samedi 18 mars, le matin à 11 heures, l'après-midi à 15 heures.

(Pour l'inscription, téléphoner au 45 34 91 63, de préférence le soir.)

... ET PETITION POUR LA CONSERVATION DES MAISONS DES XVII^e ET XVIII^e SIECLES QUI LUI FONT SUITE

A l'initiative d'un membre de notre Comité de Sauvegarde des Sites, une pétition circule en faveur de la protection de cet ensemble dont l'historique a été l'objet de

l'article principal de notre précédent Bulletin. Elle a déjà recueilli un grand nombre de signatures, témoignage d'attachement de beaucoup de Meudonnais à ces vieilles pierres qu'ils craignent de voir livrées, un jour plus ou moins proche, à une impitoyable démolition.

« FORET PROPRE » ET VISITE DE LA FORET

L'opération « Forêt propre » dans les conditions habituelles d'organisation par M. Larre aura lieu cette année le 20 mai après-midi. Elle mobilisera des jeunes mais tous nos membres sont invités à participer à cette belle occasion de détente au grand air.

Une visite de la forêt aura lieu le matin du 27 mai : rendez-vous place Jansen à 9 h 30. Sous la conduite de l'Ingénieur des Eaux et Forêts M. Charretton, le thème sera : « La régénération de la forêt de Meudon - Les coupes à leurs différents stades ».

Saluons, à propos du domaine forestier de Meudon, l'agréable nouvelle selon laquelle l'O.N.F. installe des panneaux porteurs de plans de secteurs où figurent le tracé des pistes cavalières, des chemins balisés et l'indication des sites remarquables.

Paulette GAYRAL.

COMITE DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON

Association agréée par la Préfecture des Hauts-de-Seine
au titre de la loi sur la Protection de la Nature et du Code de l'Urbanisme

Siège social : Mairie de Meudon

*
**

Cotisation annuelle comportant le service du Bulletin (3 numéros par an) :

MEMBRE ACTIF 60 F

MEMBRE BIENFAITEUR, à partir de 120 F

BULLETIN D'ADHESION

Mme, Mlle, M. :

Adresse :

..... Code postal :

Téléphone :

adresse pour l'année en cours, au Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, Mairie de Meudon,
6, avenue Le Corbeiller, 92190 Meudon :

un chèque bancaire

(ou) un chèque postal (C.C.P. Paris n° 22465-15 V)

d'un montant de : F.

Signature :

Date :

HOTEL ★★ NN

FOREST HILL

100 chambres - Séminaires

Tél. : 46.30.22.55

40, av. du Maréchal de Lattre de Tassigny
92360 MEUDON LA FORÊT

Les Mousquetaires

Restaurant - Banquets

Buffet géant des Mousquetaires

98 F TTSG - Vin à discrétion *

* Prix en vigueur au 15-4-1988

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX

Réfection matelas & sommiers

54, rue de Rushmoor - 92190 MEUDON - 46.26.27.60 et 45.34.21.84

Cabinet
J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

VIE — ACCIDENTS

VOL — INCENDIE

28 bis, rue de la République
MEUDON Tél. 45.34.16.13

TOUJOURS PROPRE - TOUJOURS NET

AU PRESSING D'ARTHELON

Chez Madame LACAS

●
DÉPOSITAIRE BAS ET COLLANTS LE BOURGET

●
22, place Henri-Brousse - Meudon ☎ 45 34 66 36



Cadeaux
Objets utiles
pour la maison...

l'artisanie

61, rue de la République MEUDON
Tél. 46.26.71.57 Ouvert le DIMANCHE

Villas - Appartements - Terrains - Locations

RABELAIS IMMOBILIER

Madame PRETTE

Place Rabelais MEUDON

Tél. 46.26.65.25

**DES PROJETS PLEIN LA TÊTE ? RÉALISEZ-LES TRÈS
VITE AVEC LES PRÊTS A LA CONSOMMATION DU**

Crédit Mutuel de Meudon

22, rue de la République - Tél. 46.26.39.13

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Salles de Bains - Chauffe-bains, Chauffe-eau à gaz et électriques

Chauffage gaz

Société d'Exploitation des Établissements

L. WACQUANT

Tél. : 45.34.12.01

25, rue Marcel-Allégot, Bellevue - 92190 MEUDON



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 46.26.45.50